



## COMMENT RÉALISER UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE FAMILIALE APRÈS LA RÉFORME DES ENGAGEMENTS DUTREIL ET DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE ?

### CALENDRIER

**Le 17 novembre 2011, à Reims**  
à la Chambre interdépartementale des notaires ;

**Le 21 novembre 2011, à Lille**  
au CRIDON Nord-Est ;

**Le 23 novembre 2011, à Amiens**  
à la faculté de Droit ;

**Le 5 décembre 2011, à Pont-à-Mousson**  
à l'Abbaye des Prémontrès ;

### HORAIRES

**9h - 12h / 13h30 - 16h30**

### INTERVENANT

#### François Fruleux

**Consultant au CRIDON Nord-Est**  
Directeur du Jurisclasseur Fiscal Enregistrement Traités  
Membre du comité scientifique du Jurisclasseur  
Ingénierie du patrimoine et de la revue actes pratiques  
et stratégie patrimoniale (Lexisnexis).  
Chargé de cours à l'Université Catholique de Lille

### PROGRAMME

La réforme de la fiscalité du patrimoine entrée en vigueur cet été a préservé les règles favorables aux transmissions d'entreprises et les a même, à certains égards, accentuées.

La réforme du régime d'exonération « Dutreil » et le nouveau dispositif de réduction de droits recèlent toutefois de nombreux pièges auxquels le praticien doit être particulièrement attentif lorsqu'il organise une transmission d'entreprise familiale.

Une mise au point est indispensable pour déterminer les stratégies qui restent ou non adaptées après la réforme et jauger les nouvelles opportunités offertes par la réforme. C'est l'objectif de cette formation axée sous un angle résolument pratique.

Plusieurs schémas de transmission d'entreprises familiales « clef en main » seront présentés et appliqués.

Une quinzaine de cas pratiques chiffrés seront exposés au cours de la formation.

- ✓ **QUELLES SONT LES TRANSMISSIONS D'ENTREPRISE POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE EXONÉRATION DE 75 % ET D'UNE RÉDUCTION DE 50 % ?**
- ✓ **QUELLES SONT LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS ET LES PIÈGES RÉSULTANT DE LA RÉFORME DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION ?**
- ✓ **COMMENT RÉDIGER UN ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION ?**
- ✓ **QUAND ET COMMENT RECOURIR AU MANDAT POSTHUME ?**
- ✓ **QUAND ET COMMENT UTILISER LA HOLDING DE RACHAT ?**
- ✓ **COMMENT APPLIQUER LE RÉGIME DE FAVEUR DE CRÉDIT DE PAIEMENT DES DROITS ?**
- ✓ **COMMENT SÉCURISER UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE ?**
- ✓ **QUEL EST L'IMPACT DU NOUVEAU DÉLAI DE REPRISE MIS EN PLACE PAR LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE SUR DES DONATIONS D'ENTREPRISES RÉALISÉES AVANT LA LOI ?**



## COUPON-RÉPONSE

### INSCRIPTION

#### LIEUX

#### HORAIRES

9h - 12h / 13h30 - 16h30

#### ATTENTION

Le nombre de places est limité à  
50 participants

#### + INFO

Tél. 03 28 38 17 30  
Fax. 03 20 30 64 92  
[formation@cridon-ne.org](mailto:formation@cridon-ne.org)  
[www.cridon-ne.org](http://www.cridon-ne.org)

- Le 17 novembre 2011, à Reims**  
*à la Chambre interdépartementale des notaires,  
44 Cours Jean-Baptiste Langlet (salle des adjudications)*
- Le 21 novembre 2011, à Lille**  
*au CRIDON Nord-Est, 9 rue de Puébla*
- Le 23 novembre 2011, à Amiens**  
*à l'Université de Picardie Jules Verne, Faculté de Droit,  
Salle 209, 10 Placette Lafleur*
- Le 5 décembre 2011, à Pont-à-Mousson**  
*à l'Abbaye des Prémontrés, Salle Jean-François Lallemant  
9 rue Saint-Martin*

A retourner au CRIDON Nord-Est

Formation - 9 rue de Puébla - BP 51212 - 59013 LILLE Cedex ou par fax au 03 20 30 64 92

Ci-joint mon règlement de **299€ TTC** (250, 00 HT) à l'ordre du  
CRIDON Nord-Est :

o Chèque bancaire

Nom / Prénom\*

Fonction

Etude\*

Adresse\*

CP / Ville\*

Tel / Fax

Email\*

Signature et cachet  
(obligatoire)

La mise en place de la formation requiert au minimum 10 participants et au maximum 50 par date. En deçà de 10 participants, le CRIDON Nord-Est se réserve la possibilité d'annuler une formation ; dans ce cas, les inscrits seraient entièrement remoursés. AU delà de 50 participants, le CRIDON Nord-Est se réserve la possibilité de refuser les inscriptions.

Frais d'annulation :

65 € HT en cas d'annulation, par écrit, jusqu'à 10 jours avant la formation. 100% du prix facturé à moins de 10 jours de la formation. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne de l'étude.

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant.

Dès réception de votre règlement, une facture acquittée ainsi qu'une convention de formation vous seront adressées.

Un support de formation vous sera communiqué à l'adresse e-mail indiquée sur ce bulletin.

Une attestation de présence vous sera envoyée à l'issue de la formation.